

REGLEMENT TOURNOI TT AB SC



Le TT AB SC (Tennis de Table Andrézieux Bouthéon – Saint Cyprien) organise son tournoi promotionnel ouvert à tous les pongistes licenciés F.F.T.T. Celui-ci se déroulera le samedi 25 avril à 9h30 (pointage 9h00) à Saint Cyprien sur 20 tables.

- les résultats ne seront pas pris en compte pour les classements -

Chaque participant doit se faire pointer à son arrivée

ARTICLE 1 : Toutes les rencontres se dérouleront suivant le règlement F.F.T.T. au meilleur des cinq manches. Les équipes de 2 joueurs s'affrontent : le joueur le mieux classé rencontre le mieux classé de l'équipe adverse. Les deux autres joueurs se rencontrent ensuite et pour finir la rencontre, ils disputent un double. Le score est donc de 3-0 ou 2-1 à l'issue de la rencontre.

ARTICLE 2 : Le juge arbitre du tournoi sera Martine BERTHELEMY (Juge-Arbitre 2). Toutes ses décisions prises en application des règlements fédéraux et du présent règlement feront autorité et seront sans appel.

ARTICLE 3 : Ce tournoi est un tournoi promotionnel homologué.

Il est ouvert aux joueurs / joueuses licenciées FFTT, de tous les âges.

ARTICLE 4 : La participation est limitée à 120 joueurs soit 60 équipes de 2.

Les joueurs ne peuvent s'inscrire que dans un seul tableau, qui respecte le classement du meilleur joueur de l'équipe. Le deuxième joueur peut être surclassé pour jouer avec un coéquipier dans un tableau supérieur.

ARTICLE 5 :

	Classements	Pointage	Début matchs
A	500 à 699	9h00	9h30
B	700 à 999	9h00	9h30
C	1000 à 1299	9h00	9h30
D	1300 +	9h00	9h30

ARTICLE 6 : Tous les tableaux se déroulent en classement intégral. Un minimum de 5 rencontres est garanti pour chaque équipe.

-Tour 1 : poule de 3 équipes

-Tour 2 : poule de 3 équipes (en fonction du tour 1)

-Tour 3 : rencontre contre une équipe de niveau similaire (en fonction du tour 2)

-Tour 4 (certaines équipes ne disputeront pas ce tour en fonction des résultats précédents) : rencontre contre une équipe de niveau similaire (en fonction du tour 3)

Le fonctionnement n'est pas le même pour le tableau 1300+ : 2 tours de poules puis rencontre finale.

ARTICLE 7 : Tous les joueurs seront récompensés. 1000€ de récompenses seront répartis pour l'ensemble des joueurs (répartition par équipe et non par joueurs) :

	Classements	Vainqueurs	Finalistes
A	500 à 699	160€	90€
B	700 à 999	160€	90€
C	1000 à 1299	160€	90€
D	1300 +	160€	90€

- Les dotations seront adaptées en fonction du nombre d'inscrits -

ARTICLE 8 : Les droits d'engagement sont fixés à 16 euros par équipe (8€ par joueur)

Les engagements avec leurs règlements devront parvenir par chèque à l'adresse suivante : **Rue de la Fabrique – Andrézieux Bouthéon (42160) à l'ordre TT AB SC** au plus tard **le 23 avril 2020 à 23h**. Aucune inscription ne sera prise sur place.

ARTICLE 9 : Le TT AB SC se réserve le droit d'annuler un tableau si le nombre d'inscrits est inférieur à 6 équipes (minimum 4 équipes pour le 1300+)

ARTICLE 10 : Le scratch sera prononcé 5 minutes après l'appel du joueur dans son tableau.

ARTICLE 11 : Une tenue et un esprit sportifs seront de rigueur, les balles plastiques seront fournies par les joueurs.

ARTICLE 12 : Il y aura une pause de 30 minutes pour le déjeuner. Buvette et restauration seront à votre disposition sur place.

ARTICLE 13 : Le club du TT AB SC décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou d'accident pouvant se produire dans le gymnase. L'inscription au tournoi entraîne l'acceptation du présent règlement.

ARTICLE 14 : Licenciation - Le joueur doit présenter au juge-arbitre un document officiel (voir article II.606.2) permettant de vérifier l'exactitude de sa licenciation et sa situation vis-à-vis du certificat médical.

Si la mention "certificat médical présentée" figure sur le document présenté, le joueur est autorisé à jouer. Si la mention "ni entraînement, ni compétition" ne figure sur le document présenté, il doit fournir un certificat médical indépendant en cours de validité.

S'il ne peut pas justifier de sa licenciation, il n'est pas autorisé à jouer.

ARTICLE 15 : Documents attestant de la licenciation – Pour vérifier l'exactitude de la licenciation d'un joueur, il convient d'utiliser l'un des moyens ci-dessous :

- Attestation de licence personnelle au format pdf (imprimée ou en format informatique)
- Attestation de licence collective au format pdf (imprimée ou en format informatique)
- Accès internet à l'adresse suivante : <http://www.fft.com/licence>
- Accès à la base de données fédérale à l'adresse suivante : <http://spid.fft.com/spid/home.do>
- Accès à l'application smartping pour smartphones (Android et IOS)

Les joueurs doivent également pouvoir faire preuve de leur identité dans les conditions prévues par la loi.

ARTICLE 16 : Il est rappelé aux joueurs que l'usage du Boost, de la Colle rapide, de Revêtements à Picots modifiés ou hors-liste autorisée est interdit notamment par le paragraphe 2.4.7 des Règles du Jeu FFTT : "Le revêtement de la raquette doit être utilisé sans aucun traitement physique, chimique, ou autre.". Aucun manquement à ces règles ne sera accepté, et il en va de la responsabilité de chacun de les respecter pour une pratique équitable entre Tous.

Nous rappelons enfin que pour le non-respect de l'une ou plusieurs des règles propres à l'exécution d'un Service, un point doit être attribué au Relanceur (paragraphe 2.6.) => pour consulter les Règles du Jeu : http://www.fft.com/reglements/regles_jeu.htm